



La BCT ne convainc pas les investisseurs étrangers

Un vif débat a eu lieu suite ce jeudi 21 mars 2019, suite à la présentation de la circulaire n° 2018-14 de la BCT (Banque Centrale de Tunisie). Une circulaire censée faciliter la tâche des investisseurs non résidents selon Raoudha Boukadida, directrice générale des opérations de change, qui indique que l'objectif est de digitaliser la fiche d'investissement et de renforcer l'application des réglementations relatives au change.

La responsable de la BCT a assuré que la circulaire permettra également d'uniformiser les procédures les modalités des opérations, de garantir plus de transparence vis-à-vis de l'investisseur et de simplifier les démarches pour les investisseurs non résidents.

Khalil Laabidi, président de l'Instance Tunisienne de l'Investissement (ITI), a déclaré à *African Manager* que la Banque Centrale essaie avec cette circulaire de libéraliser l'action économique. Un effort qui ne satisfait pas les investisseurs, qui cherchent l'effectivité des textes réglementaires.

«Il y a un problème d'interconnexion entre les lois, plusieurs réglementations fiscales ne se synchronisent pas avec le Code des changes» a-t-il précisé. Il a en outre indiqué que l'investisseur étranger ne désire pas devenir résident en Tunisie, puisque le statut de résident le prive de certains droits, ce qui est en soi une contradiction.

Karim Sethom, expert comptable, a estimé que la circulaire est une avancée importante puisqu'elle a tendance à digitaliser l'information, ce qui fait gagner du temps. L'expert a cependant signalé que certains aspects de fond n'ont pas été traités, comme la qualité de résidence de l'investisseur étranger, qui permet actuellement de confisquer leurs avoirs en devises.

Il a appelé dans ce sens à corriger ce problème pour maintenir les investisseurs étrangers en Tunisie et pour leur permettre de garantir à vie leurs dividendes en devises, tout en précisant que les craintes des étrangers sont liées à la stabilité du régime de change, et qu'il faut encourager les investisseurs étrangers à devenir résidents pour garantir la proximité et une meilleure gestion de leurs projets.

Mireille André, gérante d'une société totalement exportatrice installée en Tunisie, a indiqué qu'elle insiste depuis des années pour assister à ces réunions sans en tirer des solutions. Elle a évoqué ambiguïté et l'incohérence des lois concernant le statut des investisseurs étrangers, qui méritent plus de clarification de la part des autorités.

L'entrepreneuse a appelé les ministres en relation avec l'investissement à tenir une réunion d'urgence avec les patrons étrangers afin d'envisager des solutions concrètes à leurs problématiques.

Elle a également tenu à recadrer Raoudha Boukadida, qui avait déclaré lors de la conférence, sans doute dans un moment d'égarement, que «la Tunisie n'a pas besoin d'étrangers».

Source : African Manager